



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Kenya

Question écrite n° 55796

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation inquiétante dans laquelle se trouve la communauté maasaï de Naïvasha. En effet, la plupart de leurs terres ont été accaparées au profit de fermiers et de domaines privés, de projets gouvernementaux ou de parcs consacrés à la vie sauvage, ne leur laissant ainsi que les terres les plus arides et les moins fertiles. Plus spécialement, suite aux évictions forcées de juillet 2013, organisée par le gouvernement, les ayant contraints à rester dans le froid pendant de nombreux mois, ils attendent toujours une compensation territoriale et financière promise et due. Ainsi, les pertes s'élèvent à 950 000 dollars, 2 300 personnes ont été déplacées, 247 foyers et plus de 200 moutons brûlés et pourtant, malgré l'ampleur des dégâts, aucune mesure d'urgence n'a été prise en faveur de la communauté. Il ne faut pas que cette dernière soit finalement évincée de ses terres ancestrales au profit du développement de projets spéculatifs et géothermiques. Les instances dont l'avenir des Maasaï dépend doivent impérativement réagir en faveur de cette population. Il est aussi nécessaire que la Banque mondiale, source essentielle d'appui financier et technique pour les pays en développement du monde entier, se mobilise afin de leur accorder les aides nécessaires dont ils ont urgemment besoin. C'est l'honneur de nos sociétés de faire passer l'humain avant les intérêts purement économiques. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire part de sa volonté en la matière.

Texte de la réponse

Le sujet de la propriété de la terre est un sujet ancien et complexe au Kenya. La nouvelle constitution, adoptée par référendum en août 2010, a introduit des dispositions visant à résoudre les conflits nombreux, et qui ne concernent pas seulement les maasaï et leurs voisins. La National Land Commission prépare actuellement des recommandations au gouvernement kenyan pour la mise en place d'un système d'enregistrement des titres de propriété et mène une étude sur l'utilisation des ressources naturelles. Les résultats n'en sont pas encore connus. Au Kenya, la France soutient des projets visant à protéger les moyens du subsistance et à accroître la résilience des populations pastorales. C'est ainsi qu'en 2013, la France a octroyé une subvention de 250 000 euros à l'ONG française ACTED au nord du pays, près de la frontière de l'Éthiopie et de la Somalie. Elle a soutenu aussi l'adoption, en mars 2014, d'un projet de la Banque mondiale visant à renforcer l'accès des populations pastorales du Kenya aux ressources naturelles et aux marchés, ainsi qu'à améliorer la lutte contre les maladies, la production de fourrage et les systèmes d'alerte précoce. Ce projet est doté de 77 millions de dollars. La France ne conduit pas en revanche de projet bilatéral dans la zone de Navaïsha. La France est consciente des tensions pouvant survenir entre les populations pastorales kenyanes, notamment les populations maasaï, et les autorités, désireuses de mettre en oeuvre leurs priorités en matière de développement, d'investissements ou de protection de l'environnement. La France et ses partenaires européens suivent cette question avec attention et encouragent le dialogue entre les représentants des populations concernées et les autorités kenyanes.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55796

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 mai 2014](#), page 3951

Réponse publiée au JO le : [24 juin 2014](#), page 5159